

Examen Professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Rapport de jury

Session 2024

1-Présentation générale

L'examen professionnel et le concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sont organisés simultanément tous les deux ans.

Au sein de la région AURA, pour la session 2024, plusieurs Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ont organisé cet examen, en se répartissant les spécialités.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a organisé à partir du 18 janvier 2024, pour les besoins des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe dans les spécialités suivantes :

- ✓ « Restauration », pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ;
- ✓ « Environnement, Hygiène », pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ;
- ✓ « Mécanique, Électromécanique », pour les besoins de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ « Logistique, Sécurité », pour les besoins de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, l'examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été organisé par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale selon la répartition suivante :

- ✓ Spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier et de la Savoie, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialité « Conduite de véhicules » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialité « Espaces naturels, Espaces verts » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialité « Environnement et Hygiène » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, pour les besoins des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, La Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;

- ✓ Spécialité « Communication, spectacle » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ✓ Spécialité « Restauration » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, pour les besoins des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute Savoie.

Spécialités et options

L'examen comprend les spécialités et les options correspondantes indiquées ci-dessous :

⇒ « **Restauration** »

Option :

- a. Cuisinier ;
- b. Pâtissier ;
- c. Boucher, charcutier ;
- d. Opérateur transformateur de viandes ;
- e. Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).

⇒ « **Environnement et Hygiène** »

Option :

- a. Propreté urbaine, collecte des déchets ;
- b. Qualité de l'eau ;
- c. Maintenances des installations médico-techniques ;
- d. Entretien des piscines ;
- e. Entretien des patinoires ;
- f. Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ;
- g. Maintenance des équipements agroalimentaires ;
- h. Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ;
- i. Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ;
- j. Agent d'assainissement ;
- k. Opérateur d'entretien des articles textiles.

⇒ « **Mécanique et Electromécanique** »

Option :

- a. Mécanicien hydraulique ;
- b. Électrotechnicien, électromécanicien ;
- c. Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;
- d. Installation et maintenance des équipements électriques.

⇒ « **Logistique et Sécurité** »

Option :

- a. Magasinier ;
- b. Monteur, levageur, cariste ;
- c. Maintenance bureautique ;
- d. Surveillance, télésurveillance, gardiennage.

Cadre d'emplois

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article L 411-2 du Code général de la fonction publique soumis aux dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale.

Ce cadre d'emplois comprend les grades :

- ✓ Adjoint technique territorial
- ✓ Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- ✓ Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Ces grades sont respectivement assimilés aux échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe sont appelés à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe peuvent, comme ceux de 1^{ère} classe, être chargés de travaux d'organisation et de coordination. Ils peuvent être chargés de l'encadrement d'un groupe d'agents ou participer personnellement à l'exécution des tâches.

L'arrêté n° 2023-400 du 19 juillet 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, a ouvert la session 2024 de l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Calendrier

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 22 août au 26 septembre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	Le 5 octobre 2023
Epreuve écrite	Le 18 janvier 2024
Résultats des écrits	Le 26 mars 2024
Epreuves d'admission	Du 30 avril au 14 juin 2024
Résultats d'admission	Le 12 juillet 2024

Composition du jury

Le jury, présidé par **Éric TRILLEAUD**, Maire, Commune de la Chapelle sur Usson, était composé de 9 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Président du jury (élu) : Éric TRILLEAUD, Maire, Commune de la Chapelle sur Usson,

Présidente suppléante (élue) : Michelle GAIDIER, Maire, Commune de Saint Bonnet Près Orcival,

Elu : Bernard BESSON, Adjoint au Maire, Commune de Lempdes,

Fonctionnaire territorial : Sylviane GERVAIS, Agent de maîtrise territoriale principale, Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,

Fonctionnaire territorial : Éric LABONNE, Technicien territorial principal de 1^{ère} classe, Commune de Clermont-Ferrand,

Représentante du personnel siégeant en CAP (ou son suppléant) : Noémie FEZAZI, Auxiliaire de soins territoriale principale de 2^{ème} classe, CIAS Thiers Dore et Montagne,

Personnalité qualifiée : Florence ETIENNE, Agent de maîtrise territoriale principale, Communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Personnalité qualifiée : Éric JEGO, Gardien, Agent d'accueil et de surveillance, Département du Puy de Dôme,

Personnalité qualifiée : Frédéric SERVANT, Responsable Technique des équipements sportifs, Clermont Auvergne Métropole.

Examinateurs spécialisés des épreuves d'admission

Spécialité « Environnement-Hygiène » :

Option Maintenance des équipements agroalimentaires :

- Nicolas DALODIERE, Agent de maîtrise territorial, Lycée Valéry Giscard d'Estaing de Chamalières,
- François LACOMBE, Technicien territorial, Lycée Valéry Giscard d'Estaing de Chamalières.

Option Hygiène et entretien des locaux et espaces publics :

- Aurélie CAUQUOT, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Medhi JABNOUNE, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Christine LEYNAUD, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Jessika MARCET, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Sébastien ROUSSEAU, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Saïd SAHNOUNE, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand.

Option Qualité de l'eau :

- Jessika MARCET, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand,
- Saïd SAHNOUNE, PLP en Biotechnologie, Lycée des métiers Gergovie de Clermont-Ferrand.

Option Propreté urbaine, collecte des déchets :

- Damien AREAL, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Laëtitia BOISSIER, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Cyril BRUNEL, Chargé de mission prévention des déchets – VALTOM,
- Déborah DESSALLES, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Lionel ESCURIET, Responsable logistique – VALTOM,
- Ivan GREFFET, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Emmanuel JULHE-LABORIE, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Sophie LAURENS, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Flore LETOURNELLE, Chef de projet valorisation traitement – VALTOM,
- Tarik NOUAR, Chargé de mission prévention des déchets – VALTOM,
- Céline PINAUD, Responsable pôle valorisation traitement – VALTOM.

Option Entretien des piscines :

- Patricia LENNE, Responsable de l'équipe d'accueil Centre aquatique Beatrice Hess – Riom Limagne et Volcans,
- Sébastien MAZET, Directeur du Centre aquatique Beatrice Hess – Riom Limagne et Volcans.

Option Agent d'assainissement :

- Thomas BILISAR, Référent aux affaires courantes – SIEA Rive droite de la Dore,
- Guillaume DAUPHANT, Agent de maîtrise principal territorial – SIEA Rive droite de la Dore.

Option Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration :

- Xavier CASTELLAN, Technicien de maintenance, responsable du pôle Exploitation Maintenance des Système Industriels, Direction du Cycle de l'eau – Clermont Auvergne Métropole,
- Thierry COLLAY, Chef de service process industriels, Direction du Cycle de l'eau – Clermont Auvergne Métropole.

Spécialité « Logistique Sécurité » :

Options Magasinier et Monteur levageur, cariste :

- Bruno BELLENGER, PLP Communication bureautique - Logistique Formateur et évaluateur Logistique/CACES,
- Fernando CORREIA, Chef d'entreprise Société CBH CREATION DISTRIBUTION activité de commerce et activités de logistique marchandise,
- Sandra Magalie DUBOISSET, PLP Economie gestion, Lycée Pierre Boulanger de Pont-du Château.

Option Maintenance bureautique :

- Tewfiq SMAÏL, Responsable sécurité informatique – GRETA AUVERGNE,
- Gabriel BOQUILLON Gabriel, Formateur permanent – GRETA CLERMONT AUVERGNE.

Option Surveillance, télésurveillance, gardiennage :

- Lionel FAURE, Enseignant – Lycée Camille Claudel de Clermont-Ferrand
- Richard MILLOT, Enseignant – Lycée Camille Claudel de Clermont-Ferrand,
- Stéphane SAUZET, Responsable sécurité à VULCANIA et Chef de service sécurité SSIAP 3.

Spécialité « mécanique Electromécanique » :

Options Electrotechnicien, électromécanicien et Installation et maintenance des équipements électriques :

- Nathanael BAZAN, professeur d'électrotechnique en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- Olivier LAMOURREUX, professeur en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- Jean-François RAZAVET, professeur d'électrotechnique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand,
- Michaël VALLEIX, professeur agrégé en génie électrique – Lycée Lafayette de Clermont-Ferrand.
- Jacques RIBAUD, professeur en génie mécanique - électrotechnique – Lycée Lafayette Clermont-Ferrand.

Option Mécanicien hydraulique :

- Nicolas BARTHONNET, PLP en génie mécanique, Lycée Gustave Eiffel de Gannat,
- Norbert WALLON, PLP en génie mécanique, Lycée Gustave Eiffel de Gannat.

Spécialité « Restauration » :

Options Cuisinier, Pâtissier et Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) :

- Aurélien DUBOIS, Professeur certifié Hôtellerie-restauration, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Philippe GAILLARDIN, Professeur certifié Hôtellerie-restauration, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Cédric DALLE, Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Marc ROUX, Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Joël RUTH, Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Yann FINAUD, Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières,
- Xavier GOURC, Professeur CAPLP2 - Option : organisation et production culinaire, Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières.

2- Conditions d'admission à concourir

Références

- ✓ Code général de la fonction publique ;
- ✓ Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✓ Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- ✓ Décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- ✓ Arrêté du 29 janvier 2007, fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007.

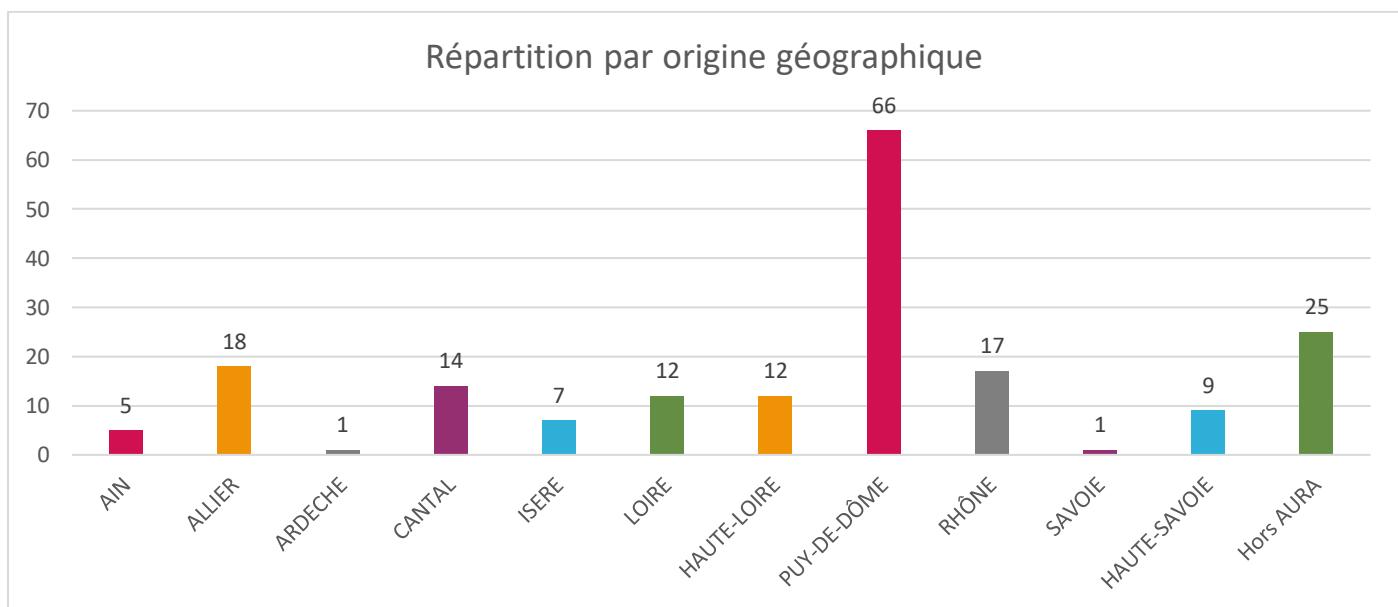
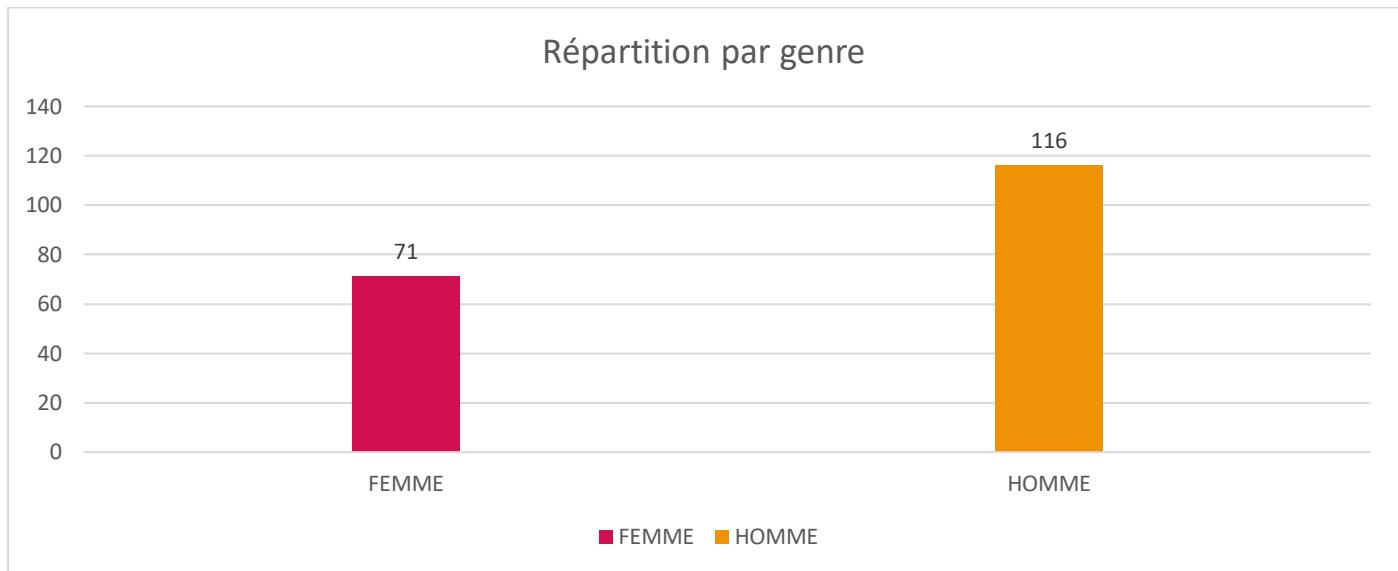
L'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe s'effectue notamment par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par la voie d'un examen professionnel ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

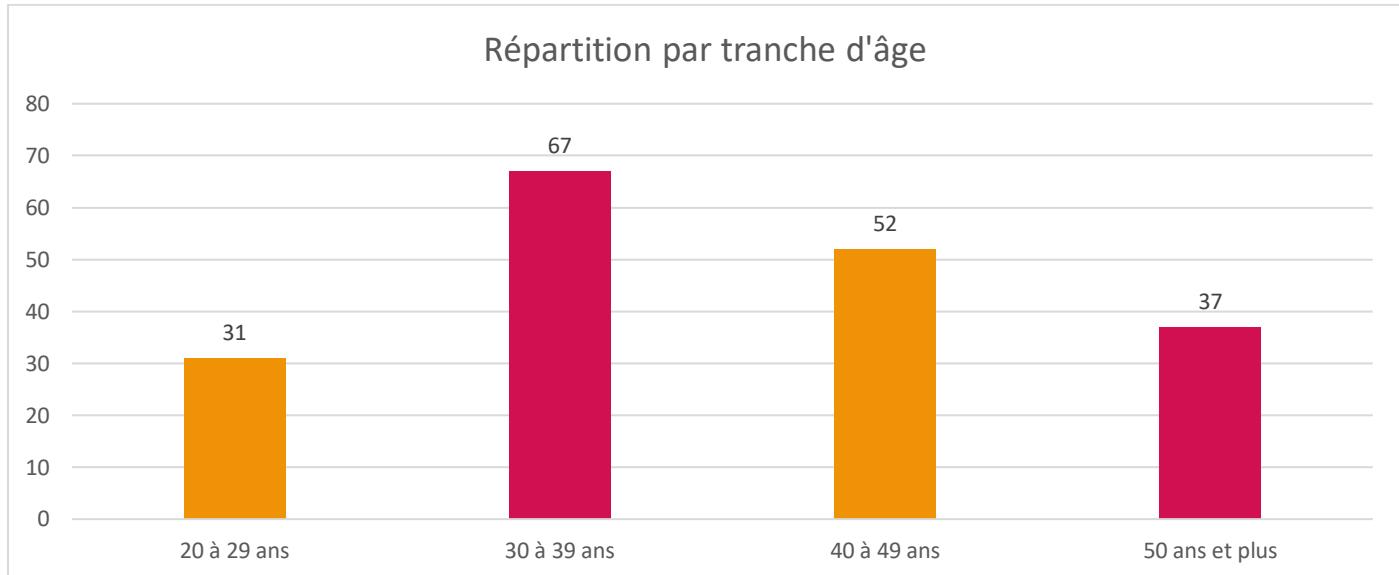
Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. Ainsi, la condition d'ancienneté doit être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

3- Données chiffrées

Spécialités	Admis à concourir	Présents à l'épreuve d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Admissibles	Seuil d'admission	Admis
Restauration	30	27	05/20	27	10/20	25
Environnement et Hygiène	90	78	05/20	77	10/20	61
Mécanique et Electromécanique	26	18	05/20	18	10/20	15
Logistique et Sécurité	41	30	05/20	30	10/20	23

4- Données chiffrées des candidats admis à concourir





5- Admissibilité

Nature de l'épreuve

L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe s'est déroulée le 18 janvier 2024, à la Grande Halle d'Auvergne, à Cournon d'Auvergne.

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe comporte une épreuve d'admissibilité qui consiste en une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. Cette épreuve d'une durée de 1h30 minutes est affectée d'un coefficient 2.

Niveau des candidats

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Examen Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=5	<5	Dont nombre de notes éliminatoires
Restauration	30	27	14,85/20	17,72	10,44	27	0	0
Environnement et Hygiène	90	78	11,74/20	17,63	4,88	77	1	1
Mécanique et Electromécanique	26	18	12,11/20	16,50	6	18	0	0
Logistique et Sécurité	41	30	11,34/20	14,50	5,63	30	0	0

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve pratique, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité et déclarés admissibles par le jury.

Fixation du seuil d'admissibilité

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe, le jury décide, lors de la réunion d'admissibilité du 26 mars 2024, de fixer comme suit les seuils d'admissibilité :

	Restauration		Environnement Hygiène		Mécanique et Electromécanique		Logistique et Sécurité	
	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles
Examen adjoint technique principal de 2ème classe	5/20	27	5/20	77	5/20	18	5/20	30

A l'issue de la phase d'admissibilité, 152 candidats sont déclarés admissibles et convoqués aux épreuves d'admission.

Remarques des correcteurs

Restauration :

Approfondir les connaissances technologiques et les connaissances sur les aliments. En effet une majorité de candidat ne sait pas par quoi remplacer les protéines animales.

Environnement et Hygiène :

La moyenne montre que le niveau est correct dans l'ensemble. Les notes sont plutôt homogènes avec une seule copie en dessous de 5.

D'une manière générale, on observe que peu de questions sont sans aucune proposition de réponse et qu'il y a peu de hors sujet voir pas d'importantes incompréhensions, montrant que le sujet était plutôt compris.

Les définitions sont souvent approximatives, soulignant que le vocabulaire technique n'est pas toujours maîtrisé.

Conseils aux candidats :

- Être précis, aussi bien dans les résultats des calculs que dans l'expression des réponses en utilisant notamment le vocabulaire technique approprié.
- Prendre le temps de bien comprendre les questions pour éviter les réponses inadaptées.
- Expliquer ou détailler les réponses au mieux pour permettre la compréhension du raisonnement.

Mécanique et Électromécanique :

Le niveau est correct.

Dans l'ensemble, les candidats ont su répondre aux questions sur les connaissances électriques.

Logistique et Sécurité :

On peut qualifier de moyen le niveau général. Certains candidats ne l'ont manifestement pas suffisamment préparé.

Chez les candidats ayant obtenu les notes plus faibles, on remarque que plusieurs questions n'ont pas été traitées. Certaines de leurs réponses révèlent un grave manque de compétences, en logistique notamment, mais aussi en surveillance.

Les résultats révèlent qu'un quart des candidats n'a pas obtenu la moyenne.

Conseils aux candidats :

- Bien se préparer à l'examen ;
- Mobiliser les connaissances acquises pour démontrer dans le cadre de l'examen vos réelles capacités ;
- Tous les aspects professionnels doivent être étudiés, compris et appris afin d'obtenir de bons résultats ;
- Les questions doivent être lues au moins deux fois afin de bien appréhender la réponse attendue ;
- S'appuyer sur le référentiel cap opérateur logistique.

6- Admission

Nature de l'épreuve

L'examen professionnel d'adjoint technique comporte une épreuve d'admission qui consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se reportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. Elle est affectée d'un coefficient 3.

Les épreuves pratiques se sont déroulées du 30 avril au 14 juin 2024 sur différents sites selon les options des candidats admissibles.

Pour l'organisation de la plupart des épreuves pratiques, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a conventionné avec le GRETA afin que celles-ci se déroulent dans les lycées professionnels de la région Auvergne Rhône Alpes qui disposent d'examineurs et de plateaux techniques spécialisés.

L'organisation des autres épreuves pratiques a fait l'objet de plusieurs partenariats avec des collectivités du département, en raison de leur expertise dans les domaines recherchés.

Organisation et évaluation des épreuves pratiques

Les épreuves pratiques ont été menées et évaluées par des examinateurs spécialisés.

Options par spécialités	Admissibles	Organisateurs	Dates
Environnement / Hygiène			
Propreté urbaine, collecte des déchets	24	VALTOM - Clermont-Ferrand	Le 12 et 13 juin 2024
Entretien des piscines	4	Centre Béatrice Hess - Riom	Le 04 juin 2024
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	41	Lycée Gergovie - Clermont-Ferrand	Le 30 avril ; le 07 mai et le 21 mai 2024
Agent d'assainissement	2	STEP « les condamines »	Le 11 juin 2024
Maintenance des équipements agroalimentaires	1	Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme - Chamalières	Le 04 juin 2024
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	1	Usine de production d'Eau potable Cournon d'Auvergne - CAM	Le 22 mai 2024
Qualité de l'eau	3	Lycée Gergovie - Clermont-Ferrand	Le 21 mai 2024
Logistique et sécurité			
Magasinier	5	Lycée Pierre Boulanger – Pont-du-Château	Le 03 juin 2024
Maintenance Bureautique	2	Siège du GRETA Auvergne - Clermont-Ferrand	Le 04 juin 2024
Monteur, levageur, cariste	3	Lycée Pierre Boulanger – Pont-du-Château	Le 10 juin 2024
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	20	Lycée Gergovie - Clermont-Ferrand	Le 12, 13 et 14 juin 2025
Mécanique, électromécanique			
Electrotechnicien, électromécanicien	4	Lycée La Fayette – Clermont-Ferrand	Le 21 et 22 mai 2024
Installation et maintenance des équipements électriques	11		Le 21 mai 2024
Mécanicien hydraulique	3	Lycée professionnel Gustave Eiffel - GANNAT	Le 12 juin 2024
Restauration			
Cuisinier	12	Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme - Chamalières	Le 10 juin 2024
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	14		Le 11 juin 2024
Pâtissier	1		Le 10 juin 2024

Niveau des candidats

Examen adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Admissibles	Présents à la Pratique	Moyenne Note Pratique	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Dont nombre de notes éliminatoires
RESTAURATION	27	26	12.27/20	16.50	6	25	1	0
ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	77	73	13.20/20	18	1	70	3	1
LOGISTIQUE ET SECURITE	30	26	13.83/20	20	7	24	2	0
MECANIQUE, ELECTROMECANIQUE	18	16	15.78/20	20	2	15	1	1

Fixation des seuils d'admission

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves d'admissibilité et d'admission est inférieure à 10/20.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve pratique d'admission de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, le jury décide lors de la réunion d'admission du 9 juillet 2024 de fixer les seuils d'admissions comme suit :

Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		
EXAMEN	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
RESTAURATION	10/20	25
ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	10/20	61
LOGISTIQUE ET SECURITE	10/20	23
MECANIQUE ET ELECTROMECANIQUE	10/20	15

Remarque des examinateurs aux épreuves pratiques

Restauration :

Options Cuisinier, restauration collective et pâtissier :

Le profil des candidats correspondait aux options choisies.

Aucun candidat ne s'est trouvé en difficultés par rapport aux attendus des épreuves.

Les jurys soulignent le professionnalisme des candidats et la bonne maîtrise des règles de sécurité et d'hygiène / HACCP

Candidats experts de leur domaine avec une bonne connaissance de leur environnement professionnel.

Pour la spécialité « Environnement, hygiène »

Options hygiène-entretien des locaux et espaces publics et qualité de l'eau :

Candidats aux pratiques professionnelles.

Certaines problématiques liées aux spécificités des postes doivent être approfondies (protocoles, législation...).

Option entretien des piscines :

Les candidats ont deux profils :

- Ceux issus de la partie technique (filtreurs) sont compétents sur la partie traitement d'eau, analyse et connaissance du fonctionnement de la filtration et des analyseurs, en revanche ils manquent de pratique sur la partie nettoyage avec un chariot de ménage et n'ont pas les bons réflexes par manque de pratique ;
- Les profils "agents de ménage" sont à l'aise sur la partie nettoyage, produits, dosages, utilisation du matériel et n'ont souvent qu'une connaissance théorique et réglementaire sur la partie qualité d'eau et fonctionnement d'une filtration.

Conseil aux candidats : faire si possible, au sein de votre collectivité, une ou deux journées d'immersion au sein des différents corps de métiers (filtreur, agent d'entretien, technicien, maître-nageur).

Pour la spécialité « Logistique et sécurité »

Option cariste :

Candidats professionnels dans leur approche des activités. Manque parfois de vitesse d'exécution et d'automatisme.

Option magasinier :

Candidats avec des compétences professionnelles certaines : aucune difficulté particulière sur la réalisation des activités proposées. D'ailleurs, la vitesse d'exécution et la dextérité ont été notées pour certains candidats.

Option gardiennage et télésurveillance :

Pratique globalement satisfaisante.

Le référentiel métier n'était pas connu de certains candidats (une minorité l'avait consulté) si bien que tous les champs proposés par l'épreuve pratique n'ont pas été couverts par les candidats. Le jury a noté une bonne maîtrise des connaissances relatives à la sécurité, sureté et incendie.

Option maintenance bureautique :

Très bon niveau de connaissance et d'expertise technique.

Pour la spécialité « Mécanique, électromécanique »

Options électrotechnicien électromécanicien et Installation et maintenance des équipements électriques :

Certains candidats se sont trouvés en difficultés. Il est important de s'assurer de candidater dans les bonnes options et de se reporter au référentiel métier.

Option mécanicien hydraulique :

Les profils correspondaient aux attentes métier.

Conseils à l'ensemble des candidats :

- S'assurer lors de son inscription de choisir la bonne option
- Consulter les référentiels métiers (indispensables pour les épreuves pratiques)
- Travailler le cadre législatif / réglementaires liés à la profession,

7- Conclusion

Au terme de l'ensemble des opérations, le nombre de candidats déclarés admis à la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et inscrits sur la liste d'admission est arrêté à 124 lauréats.

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen professionnel et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.